

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Polynésie, session 2026 (26-SESJ2PO1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Dissertation s'appuyant sur un dossier documentaire. Il est demandé au candidat : de répondre à la question posée par le sujet ; de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ; de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ; de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Les dotations factorielles et technologiques suffisent-elles à expliquer le commerce international ?

Document 1. Évolution du commerce intra-branche (1) dans le secteur manufacturier entre la France et ses principaux partenaires (en % de la somme des exportations et des importations). Le document est un graphique : les valeurs ci-dessous sont *lues sur le graphique et arrondies*, sauf celle de 2023 pour l'Amérique du Nord, donnée par la clé de lecture.

Part du commerce intra-branche (en %)	1967	1980	2000	2023
France — Amérique du Nord	32	42	62	64
France — Europe	52	60	63	59
France — Monde	42	48	55	52

Autres repères lus sur le graphique : la courbe « Amérique du Nord » passe par un minimum d'environ 29 % au début des années 1970, culmine vers 70 % autour de 2010, se maintient près de 69 % jusqu'en 2017, puis chute à environ 57 % en 2019–2020 avant de remonter ; la courbe « Monde » atteint son maximum, environ 58 %, à la fin des années 1990. Lecture : en 2023, 64 % du commerce dans le secteur manufacturier entre la France et l'Amérique du Nord relève d'un commerce intra-branche. Source : d'après CEPII, 2025. (1) Le commerce intra-branche correspond aux importations et aux exportations entre pays de produits similaires, c'est-à-dire d'une même branche, l'automobile par exemple.

Document 2. Structure des exportations et des importations de la France par gamme pour quelques filières (2021–2023, en % du total des exportations et des importations par filière).

Exportations			
	Bas de gamme	Gamme moyenne	Haut de gamme
Textile	12	12	76
Chimique	41	22	37
Électrique	35	24	42
Mécanique	29	28	42
Véhicules	36	39	25
Importations			
	Bas de gamme	Gamme moyenne	Haut de gamme
Textile	35	23	43
Chimique	41	26	33
Électrique	48	26	26
Mécanique	38	30	32
Véhicules	27	36	37

Source : d'après CEPIL, 2025.

Document 3. Les cinq premiers avantages comparatifs de la France et du Brésil en 2023.

	France	Brésil
1 ^{er}	Aéronautique et espace	Produits agricoles comestibles autres que les céréales
2 ^e	Produits de toilette	Pétrole brut
3 ^e	Voyages (services)	Minerais de fer
4 ^e	Boissons	Viande et poissons
5 ^e	Autres services aux entreprises	Sucre

Source : d'après CEPIL, 2025.

Document 4. En 2022, la production du secteur forestier a contribué au produit intérieur brut (PIB) réel du Canada à hauteur de 33,4 milliards de dollars (1,2 %). [...] En 2022, les exportations de produits forestiers canadiens étaient évaluées à 45,6 milliards de dollars, la plupart étant destinées aux États-Unis. Bien que les exportations de bois d'œuvre résineux aient diminué de 17 %, d'autres secteurs, par exemple le papier journal et le papier d'impression, ont connu des augmentations appréciables, soit de 35 % et de 33 %, respectivement. De telles augmentations ont contribué au rôle prépondérant du Canada sur le plan du commerce mondial de produits forestiers. Alors que d'autres pays produisent plus d'un produit ou d'un autre, aucun ne tire un plus grand avantage net du commerce des produits forestiers que le Canada. D'ailleurs, l'écart entre le Canada et le deuxième pays commerçant (la Suède) s'est élargi constamment depuis 2009. [...]

Source : « L'industrie forestière canadienne en chiffres », Site officiel du Gouvernement du Canada, 2025.

Corrigé

Analyse du sujet. Les **dotations factorielles** désignent les quantités de facteurs de production dont un pays dispose : travail (qualifié ou non), capital, terres et ressources naturelles. Les **dotations technologiques** désignent le niveau et la nature des connaissances productives dont il dispose (brevets, savoir-faire, capital humain), largement construites par les politiques d'éducation et d'innovation. Ces deux dotations sont, dans le modèle **HOS** (Heckscher, Ohlin, Samuelson) et chez Ricardo, l'origine des **avantages comparatifs** : un pays exporte les biens intensifs dans le facteur dont il est le mieux doté, ou dans lequel sa technologie lui donne le coût d'opportunité le plus faible. Le **commerce international** est l'ensemble des échanges de biens et de services entre pays. « Suffisent-elles ? » appelle une

réponse en deux temps : il faut montrer que ces dotations expliquent réellement une partie du commerce mondial *et* qu'elles en laissent une autre inexpiquée, qu'il faut alors nommer. Ce n'est donc ni « les dotations n'expliquent rien », ni un exposé du seul modèle ricardien.

Le sujet relève du chapitre « Quels sont les fondements du commerce international et de l'internationalisation de la production ? ». Notions attendues : avantage comparatif, dotation factorielle et technologique, spécialisation, commerce intra-branche, différenciation des produits (horizontale et verticale, gamme de qualité), économies d'échelle, fragmentation de la chaîne de valeur mondiale, firmes multinationales, compétitivité prix et hors prix. Le sujet ne porte pas sur le débat libre-échange/protectionnisme, ni sur les gagnants et les perdants de la mondialisation : les évoquer en argument central serait un hors-sujet.

Les documents. *Document 1* : la part du commerce intra-branche dans les échanges manufacturiers de la France est élevée et a fortement progressé depuis 1967, jusqu'à 64 % avec l'Amérique du Nord en 2023 et environ 59 % avec l'Europe : la France exporte et importe les mêmes produits. *Document 2* : pour une même filière, la France exporte et importe simultanément, et à des gammes différentes (textile : 76 % des exportations en haut de gamme, 35 % des importations en bas de gamme). *Document 3* : les cinq premiers avantages comparatifs du Brésil sont des produits primaires (agriculture, pétrole brut, minerai de fer, viande, sucre), ceux de la France des produits et services intensifs en capital, en technologie et en réputation (aéronautique, produits de toilette, voyages, boissons, services aux entreprises). *Document 4* : le Canada doit au stock forestier dont il est doté 45,6 milliards de dollars d'exportations en 2022 et le premier rang mondial du commerce des produits forestiers.

Problématique. Si les dotations factorielles et technologiques rendent bien compte des échanges de produits différents entre pays différents, comment expliquer que la majeure partie du commerce mondial se fasse entre pays aux dotations comparables et porte sur des produits similaires ? Autrement dit, dans quelle mesure faut-il compléter la théorie des avantages comparatifs par l'analyse des entreprises, de la différenciation et de la fragmentation de la production ?

Plan détaillé. I. Les dotations factorielles et technologiques expliquent une part essentielle du commerce international.

I.A. Le principe : se spécialiser là où le coût d'opportunité est le plus faible.

Affirmation : le commerce naît de la comparaison des coûts relatifs, que les dotations déterminent.

Explication : David **Ricardo** (1817) montre qu'un pays gagne à se spécialiser dans le bien pour lequel son **coût d'opportunité** est le plus faible, et à échanger, *même s'il est moins efficace en tout* : la production mondiale augmente à quantité de travail inchangée, l'échange est un jeu à somme positive. Les dotations disent d'où vient cet avantage : un pays abondamment doté d'un facteur l'utilise intensivement parce qu'il y est relativement bon marché. *Illustration* : document 3 : les cinq premiers avantages comparatifs du Brésil (produits agricoles, pétrole brut, minerais de fer, viande et poissons, sucre) sont tous des produits intensifs en terres et en ressources naturelles, dont le pays est massivement doté ; ceux de la France n'en comportent aucun. *Connaissance* : le drap anglais contre le vin portugais chez Ricardo.

I.B. Les dotations factorielles expliquent le commerce entre pays différents. *Affir-*

mation : le commerce **inter-branche** de produits primaires et de produits manufacturés suit très exactement la carte des dotations. *Explication* : selon le modèle **HOS**, un pays exporte les biens intensifs dans son facteur abondant et importe ceux qui sont intensifs dans son facteur rare : le Bangladesh, riche en travail peu qualifié, exporte du textile ; l'Australie, riche en terres et en minerais, des matières premières. Un stock de ressources naturelles est la forme la plus visible d'une dotation factorielle, parce qu'il n'est ni déplaçable ni reproductible. *Illustration* : document 4 : le Canada, doté d'immenses forêts, a exporté pour 45,6 milliards de dollars de produits forestiers en 2022, alors que le secteur ne contribue au PIB réel qu'à hauteur de 33,4 milliards de dollars, soit 1,2 %. Les deux nombres ne se comparent pas terme à terme (les

exportations sont mesurées en valeur brute, la contribution au PIB en valeur ajoutée), mais ils disent la même chose : un secteur modeste dans l'économie nationale et pourtant massivement tourné vers l'extérieur, au point qu'« aucun [pays] ne tire un plus grand avantage net du commerce des produits forestiers que le Canada », l'écart avec la Suède, deuxième, s'élargissant depuis 2009. Document 3 : le Brésil, doté de terres arables et de gisements, exporte du minerai de fer et du sucre, tandis que la France, qui n'en dispose pas, les importe.

I.C. Les dotations technologiques, construites et évolutives, expliquent la spécialisation des pays développés. *Affirmation* : les avantages comparatifs ne sont pas donnés une fois pour toutes : ils se fabriquent par l'éducation et l'innovation. *Explication* : le capital humain et le capital technologique (recherche et développement, brevets) abaissent le coût relatif des productions les plus complexes ; un pays qui investit dans ses universités et sa recherche déplace son avantage comparatif vers les biens et services intensifs en connaissance. C'est pourquoi la spécialisation des pays riches est aujourd'hui définie moins par la nature que par la technologie. *Illustration* : document 3 : le premier avantage comparatif de la France est l'aéronautique et l'espace, industrie qui suppose des ingénieurs, une recherche lourde et des décennies d'apprentissage cumulé (Airbus, Ariane) ; viennent ensuite les produits de toilette, les voyages, les boissons et les services aux entreprises, qui reposent sur la réputation, la qualité et le savoir-faire plus que sur des ressources. Document 2 : 76 % des exportations françaises de la filière textile relèvent du haut de gamme, contre 43 % des importations : la France n'exporte pas du tissu, elle exporte de la marque et de la qualité. Connaissance : la Corée du Sud, exportatrice de textile dans les années 1960, est devenue le leader des semi-conducteurs ; son avantage comparatif a été construit.

Transition : les dotations rendent donc compte de ce que chaque pays vend de *différent* aux autres. Mais elles prédisent aussi que deux pays identiquement dotés n'ont rien à échanger ; or ce sont précisément eux qui commercent le plus.

II. Mais l'essentiel du commerce se fait entre pays comparables, sur des produits similaires : les dotations ne suffisent pas.

II.A. Le commerce intra-branche entre pays aux dotations voisines est majoritaire, et la théorie des dotations ne le prévoit pas. *Affirmation* : la majorité des échanges de la France sont des échanges croisés de produits d'une même branche avec des pays qui lui ressemblent, ce que les dotations ne peuvent pas expliquer puisqu'elles sont semblables de part et d'autre. *Explication* : si le commerce n'était que la confrontation d'avantages comparatifs, deux pays également dotés en capital, en travail qualifié et en technologie n'auraient aucune raison d'échanger, et surtout aucune raison d'échanger le *même* produit dans les deux sens. Or c'est bien ce que l'on observe : la France exporte et importe des automobiles. *Illustration* : document 1 : en 2023, 64 % du commerce manufacturier entre la France et l'Amérique du Nord relève du commerce intra-branche, environ 59 % avec l'Europe et environ 52 % avec le monde ; ces parts ont fortement progressé depuis 1967 (environ 32 % avec l'Amérique du Nord, 52 % avec l'Europe, 42 % avec le monde), soit un doublement dans le cas nord-américain. Plus les partenaires sont proches par le développement, plus la part intra-branche est élevée : elle est plus forte avec l'Europe et l'Amérique du Nord qu'avec l'ensemble du monde, où pèsent davantage les échanges avec des pays aux dotations différentes. Document 2 : pour chacune des cinq filières, la France exporte *et* importe, ce qui est la définition même du commerce intra-branche.

II.B. La différenciation des produits et les économies d'échelle expliquent ces échanges croisés. *Affirmation* : on échange des produits similaires mais non identiques, et l'on produit en grande série. *Explication* : la **différenciation horizontale** (la variété : Renault et Volkswagen) répond au goût des consommateurs pour la diversité ; la **différenciation verticale**, c'est-à-dire la **gamme de qualité**, fait qu'un pays vend du haut de gamme et achète du bas de gamme dans la même branche. À cela s'ajoutent les **économies d'échelle** :

produire une variété en très grande série pour le marché mondial abaisse le coût unitaire, ce qui pousse chaque pays à se spécialiser dans quelques variétés et à importer les autres. Rien de tout cela ne se déduit des dotations : ce sont des choix d'entreprises et des préférences de consommateurs. *Illustration* : document 2 : dans le textile, la France exporte à 76 % du haut de gamme et n'en importe qu'à 43 %, tandis que 35 % de ses importations sont du bas de gamme contre 12 % de ses exportations : elle vend cher et achète bon marché la même catégorie de produits. Dans la filière électrique, la répartition est inversée : 42 % d'exportations de haut de gamme contre seulement 26 % d'importations de haut de gamme, mais 48 % des importations sont du bas de gamme. Dans la filière des véhicules, en revanche, la France est en position défavorable : 25 % seulement de ses exportations sont du haut de gamme, contre 37 % de ses importations, et 36 % de ses exportations sont du bas de gamme contre 27 % de ses importations : elle exporte de l'entrée de gamme et importe des voitures allemandes haut de gamme. Le positionnement en gamme, et non la dotation, décide ici du sens et du contenu de l'échange.

II.C. La fragmentation de la production par les firmes multinationales et la compétitivité hors prix achèvent l'explication. *Affirmation* : une part croissante du commerce ne relève plus d'un échange de produits finis entre nations, mais de l'organisation interne des firmes. *Explication* : les **firmes multinationales** découpent le processus productif en **chaînes de valeur mondiales** (conception, composants, assemblage, commercialisation), par l'investissement direct à l'étranger ou la sous-traitance ; environ la moitié du commerce mondial porte sur des **biens intermédiaires** et un tiers est intra-firme. Le raisonnement de Ricardo s'applique alors à des *étapes*, non à des biens, et il se combine avec des facteurs que les dotations ignorent : accès aux marchés, coûts de transport et de coordination, fiscalité, qualité des infrastructures. Enfin, la place d'un pays dépend de sa **compétitivité hors prix** (qualité, innovation, image de marque, services, délais) autant que de sa compétitivité-prix. *Illustration* : document 4 : le Canada exporte 45,6 milliards de dollars de produits forestiers, mais la composition de ces exportations se déforme fortement d'une année sur l'autre (bois d'œuvre résineux -17 %, papier journal +35 %, papier d'impression +33 % en 2022) ; « la plupart » de ces exportations partent vers les États-Unis, ce que la proximité géographique et l'intégration nord-américaine expliquent mieux que la seule dotation forestière. Document 1 : la chute de la part intra-branche avec l'Amérique du Nord, passée d'environ 69 % en 2017 à environ 57 % en 2019-2020, puis son rebond à 64 % en 2023, montre que les chaînes de valeur, et non les dotations, qui ne changent pas en trois ans, commandent le contenu des échanges à court terme. Connaissance : un smartphone « assemblé en Chine » incorpore des composants coréens, japonais et américains et une conception californienne.

Introduction rédigée. En 2023, 64 % du commerce manufacturier entre la France et l'Amérique du Nord porte sur des produits d'une même branche (document 1) : deux pays également industrialisés s'échangent les mêmes biens. Les **dotations factorielles** désignent les quantités de travail, de capital, de terres et de ressources naturelles dont un pays dispose, les **dotations technologiques** l'état des connaissances productives qu'il a accumulées ; ensemble, elles fondent les **avantages comparatifs** qui, depuis Ricardo (1817) et le modèle HOS, expliquent la **spécialisation** des nations et les gains qu'elles retirent de l'échange. Elles rendent bien compte du commerce entre pays différents, du minerai brésilien au bois canadien. Mais elles n'expliquent pas que la majorité des échanges se fasse entre pays comparables et porte sur des produits similaires. Les dotations factorielles et technologiques suffisent-elles à expliquer le commerce international ? Nous montrerons qu'elles en expliquent le socle, la spécialisation inter-branche fondée sur les avantages comparatifs (I), mais qu'il faut y ajouter la différenciation des produits, les économies d'échelle et la fragmentation de la production par

les firmes multinationales pour rendre compte du commerce contemporain (II).

Conclusion rédigée. Les dotations factorielles et technologiques restent le socle de l'explication : elles déterminent les coûts d'opportunité, donc les avantages comparatifs, donc la spécialisation, et l'on voit clairement leur empreinte dans les exportations brésiliennes de minerai et de sucre, dans le bois canadien et dans l'aéronautique française. Mais elles ne suffisent pas, pour une raison simple : elles prédisent que des pays semblables n'échangent pas, alors que ce sont précisément eux qui échangent le plus, et les mêmes produits. Il faut donc leur adjoindre la différenciation des produits, horizontale et verticale, les économies d'échelle et, surtout, les stratégies des firmes multinationales qui fragmentent la production en chaînes de valeur mondiales. L'explication du commerce international est ainsi passée des nations aux entreprises : ce ne sont plus des pays qui échangent des biens finis selon leurs dotations, ce sont des firmes qui répartissent des tâches entre des territoires. Reste à savoir si les tensions géopolitiques et les politiques de relocalisation engagées depuis 2020 ne vont pas redonner aux dotations, notamment énergétiques et minérales, un poids qu'elles avaient perdu.

Ce que le correcteur attend. Notions incontournables : avantage comparatif et coût d'opportunité, dotation factorielle (HOS) et technologique, spécialisation, commerce intra-branche, différenciation horizontale et verticale (gamme), économies d'échelle, chaîne de valeur mondiale, firme multinationale. « Suffisent-elles ? » exige les deux faces : une copie qui se contenterait d'exposer Ricardo et HOS, ou au contraire de nier tout rôle aux dotations, plafonne. Chaque document doit être cité avec sa donnée : le document 1 fournit la preuve chiffrée de l'insuffisance (64 % d'intra-branche), le document 2 la gamme (textile : 76 % des exportations en haut de gamme), le document 3 les dotations contrastées France/Brésil, le document 4 la dotation naturelle canadienne (45,6 milliards de dollars). Pièges : dériver vers le débat libre-échange/protectionnisme ou vers les gagnants et les perdants de la mondialisation, qui ne sont pas le sujet ; oublier que les dotations technologiques sont *construites*, ce qui est précisément ce qui les distingue des dotations factorielles.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties. Partie 1 — Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme. Partie 2 — Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information. Partie 3 — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement, en exploitant les documents du dossier, en faisant appel à ses connaissances personnelles, en composant une introduction, un développement, une conclusion. Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points).

Vous montrerez à partir d'un exemple que l'innovation permet de faire reculer une des limites écologiques de la croissance économique.

Corrigé

La **croissance économique**, augmentation soutenue de la production mesurée par le taux de variation du PIB en volume, se heurte à des **limites écologiques** : épuisement des ressources non renouvelables, changement climatique, effondrement de la biodiversité, pollutions. Le **capital naturel** qu'elle consomme risque alors de ne plus permettre aux générations futures de satisfaire leurs besoins : la croissance cesse d'être **soutenable** au sens du rapport Brundtland (1987). L'**innovation**, c'est-à-dire l'introduction d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé, d'un nouveau marché ou d'une nouvelle organisation (Schumpeter), peut cependant reculer certaines de ces limites. C'est la thèse de la **soutenabilité faible** : les différents capitaux étant partiellement substituables, le progrès technique peut compenser la destruction de capital naturel.

Le mécanisme. Une innovation de procédé permet de produire la même quantité avec moins de ressources naturelles, ou avec une ressource renouvelable à la place d'une ressource épuisable : elle **découple** la production de son support matériel. La contrainte écologique n'est donc pas une barrière fixe : elle dépend de l'état des techniques disponibles, et chaque innovation la repousse. Comme le savoir produit des **externalités positives** (il profite aussi à ceux qui ne l'ont pas financé), les pouvoirs publics soutiennent ces innovations par le financement de la recherche, le crédit d'impôt recherche, les brevets, les subventions à l'innovation verte et la taxation carbone, qui rend l'innovation propre rentable.

L'exemple : le solaire photovoltaïque. La limite écologique visée est ici l'épuisement des

énergies fossiles et, surtout, le changement climatique lié aux émissions de CO₂. Les innovations accumulées dans la fabrication des cellules (rendements plus élevés, silicium moins épais, production en très grande série) ont fait chuter le coût du solaire photovoltaïque d'environ 90 % entre 2010 et 2020. Une électricité décarbonée est ainsi devenue, dans de nombreux pays, moins chère que celle produite à partir de charbon ou de gaz : il devient possible de produire davantage tout en émettant moins, ce qu'attestent les émissions de CO₂ par unité de PIB en baisse dans l'Union européenne. L'innovation a donc reculé une limite que l'on croyait infranchissable : la croissance n'impose plus mécaniquement de brûler des énergies fossiles.

Une portée qui reste discutée. Ce recul n'est ni automatique ni illimité. L'**effet rebond** peut annuler une partie des gains : en abaissant le coût d'usage, l'efficacité accrue encourage la consommation (des voitures plus sobres, mais davantage de kilomètres parcourus). Et le rythme du découplage observé reste trop lent au regard de l'objectif de neutralité carbone en 2050. Pour les partisans de la **soutenabilité forte**, certains éléments du capital naturel sont d'ailleurs **critiques**, donc non substituables : aucune innovation ne remplacera une espèce disparue.

Attendu du barème. Un exemple précis et daté, relié à une limite écologique identifiée (climat, ressources, biodiversité), et le mécanisme explicité : l'innovation réduit la consommation de capital naturel par unité produite, donc desserre la contrainte. Les notions de soutenabilité, de capital naturel et d'innovation sont attendues ; la nuance (effet rebond, soutenabilité forte) valorise la copie sans être exigible. Une réponse qui se limiterait à énumérer les limites écologiques, sans montrer comment l'innovation en recule une, ne dépasse pas la moitié des points.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points).

Engagement au sein d'une organisation (en %). Question posée : « Êtes-vous engagé dans... ? »

Engagé dans...	Selon le sexe			Selon l'âge			Selon la CSP (1)		
	OUI	Hom.	Fem.	<35 ans	35-59	60 et +	CSP+	CSP-	Retr.
Une association	35	35	36	26	36	41	39	30	43
Un syndicat ou une organisation professionnelle	12	15	10	10	15	12	17	13	10
Un parti politique	7	8	5	13	5	5	7	8	5

Source : Baromètre État de la France, Ipsos pour le CESE, 2024. (1) Le terme CSP+ est une catégorie large utilisée pour désigner les personnes appartenant aux catégories socioprofessionnelles les plus favorisées (cadres supérieurs et professions libérales). Le terme CSP- est une catégorie large utilisée pour désigner les personnes appartenant aux catégories socioprofessionnelles les moins favorisées (ouvriers et employés). « Hom. » et « Fem. » désignent les hommes et les femmes, « Retr. » les retraités.

Questions :

1. À l'aide du document et d'un calcul simple, vous comparerez l'engagement déclaré des hommes et des femmes au sein d'un syndicat ou d'une organisation professionnelle. (2 points)

2. À l'aide des données du document et de vos connaissances, vous montrerez que l'engagement politique dépend de variables socio-démographiques. (4 points)

Corrigé

Le document est un tableau à double entrée issu du Baromètre *État de la France* réalisé par Ipsos pour le CESE en 2024. Il donne, pour trois formes d'engagement (association, syndicat ou organisation professionnelle, parti politique), la part des personnes interrogées qui déclarent y être engagées, d'abord dans l'ensemble de la population, puis selon le sexe, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle. Il s'agit de déclarations : le document mesure un engagement *déclaré*, non observé.

Question 1. En 2024, selon le Baromètre État de la France (Ipsos pour le CESE), 15 % des hommes déclarent être engagés au sein d'un syndicat ou d'une organisation professionnelle, contre 10 % des femmes, pour une moyenne de 12 % dans l'ensemble de la population.

Écart en points de pourcentage : $15 - 10 = 5$ points de pourcentage. Rapport (coefficient multiplicateur) : $15/10 = 1,5$. Écart relatif : $(15 - 10)/10 \times 100 = +50$ %.

Lecture : en 2024, la part des hommes déclarant un engagement syndical ou professionnel dépasse de 5 points de pourcentage celle des femmes ; rapportée à la part des femmes, elle lui est 1,5 fois supérieure, soit 50 % de plus. En points de pourcentage, c'est le plus grand écart entre hommes et femmes de tout le tableau ; il contraste avec l'engagement associatif, où les femmes sont même très légèrement plus nombreuses que les hommes (36 % contre 35 %). Le parti politique creuse un écart relatif encore plus marqué (8 % des hommes contre 5 % des femmes, soit $8/5 = 1,6$ fois plus), mais sur des effectifs bien moindres : c'est donc dans les organisations liées au travail que la sous-représentation des femmes est la plus massive.

Question 2. L'**engagement politique** désigne l'ensemble des activités par lesquelles les citoyens participent à la vie politique : vote, militantisme partisan ou syndical, engagement associatif, consommation engagée, protestation. Il n'est pas réparti au hasard dans la société : il est **socialement situé**, c'est-à-dire qu'il varie systématiquement selon des variables socio-démographiques. Le document permet d'en isoler trois : l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et le sexe.

Premièrement, l'âge et la génération. Mécanisme : la **disponibilité biographique** (temps libre, charges familiales, ancrage local) et l'accumulation des ressources militantes croissent avec l'âge ; la socialisation politique se poursuit tout au long de la vie, et l'insertion dans un emploi stable conditionne l'accès au syndicat. Mais chaque génération privilégie le **répertoire d'action** de son époque : les plus jeunes délaissent les organisations durables au profit de formes ponctuelles, protestataires et numériques (pétitions en ligne, marches climat, boycott). Le document le montre nettement, et dans les deux sens : l'engagement associatif croît avec l'âge (26 % des moins de 35 ans, 36 % des 35-59 ans, 41 % des 60 ans et plus, soit 15 points d'écart entre les plus jeunes et les plus âgés), de même que l'engagement syndical, qui culmine chez les 35-59 ans (15 %, contre 10 % des moins de 35 ans, dont beaucoup sont encore étudiants ou en emploi précaire) ; mais l'engagement partisan suit la courbe inverse : 13 % des moins de 35 ans déclarent appartenir à un parti politique, contre 5 % des 35-59 ans et 5 % des 60 ans et plus, soit une part plus de deux fois et demie supérieure. L'âge structure donc l'engagement en même temps qu'il en oriente la forme.

Deuxièmement, la position sociale, saisie par la catégorie socioprofessionnelle. Mécanisme : la participation croît avec le **capital culturel** et le diplôme, qui nourrissent le sentiment de **compétence politique**, c'est-à-dire la conviction de comprendre les enjeux et d'être légitime à intervenir ; les milieux favorisés disposent aussi des ressources (temps, réseaux, aisance dans la prise de parole) et des **rétributions symboliques** (sociabilité, prestige, sentiment d'utilité analysés par Daniel Gaxie) qui rendent l'engagement durable. Le document

le confirme pour les deux formes les plus organisées : 39 % des CSP+ déclarent un engagement associatif contre 30 % des CSP- (9 points d'écart) et 17 % un engagement syndical contre 13 % des CSP-, alors même que le syndicat défend d'abord les salariés d'exécution. Là encore, le parti politique fait exception (7 % des CSP+ contre 8 % des CSP-) : sur cette forme, le document n'établit pas d'inégalité sociale, ce qui invite à la prudence. On ajoutera que les retraités, disponibles et souvent bien insérés localement, affichent le plus fort engagement associatif du tableau (43 %) mais l'un des plus faibles engagements syndicaux (10 %, à égalité avec les femmes et les moins de 35 ans), puisqu'ils ont quitté l'emploi.

Troisièmement, le sexe. Mécanisme : une **socialisation différenciée** a longtemps éloigné les femmes des organisations politiques et syndicales, perçues comme un univers masculin, et le partage inégal du travail domestique réduit leur temps disponible ; elles restent minoritaires aux positions dirigeantes, tout en étant très présentes dans l'engagement associatif de solidarité. Le document le vérifie : 15 % des hommes contre 10 % des femmes pour le syndicat, 8 % contre 5 % pour le parti politique, mais 36 % contre 35 % pour l'association. Ce n'est donc pas l'engagement en général qui est genré, c'est sa forme.

En définitive, le document montre que l'engagement politique dépend bien de variables socio-démographiques, mais que leur effet n'est pas de même sens selon la forme considérée : l'âge et la catégorie sociale élèvent l'engagement associatif et syndical, tandis que l'engagement partisan, minoritaire (7 % de l'ensemble), est d'abord le fait des plus jeunes. Deux limites doivent enfin être rappelées : le tableau ne renseigne ni sur le diplôme, variable pourtant décisive, ni sur le vote, qui reste la forme d'engagement la plus répandue.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Cette partie comporte trois documents.

Sujet : Vous montrerez que les évolutions des formes d'emploi rendent incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.

Document 1. Le travail à temps partiel n'est pas toujours une étape vers le temps complet. Ainsi, parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans qui occupaient un emploi à temps partiel à un instant donné en 2018, seules 12,7 % occupaient un emploi à temps plein un an après et 77,2 % étaient encore en emploi à temps partiel un an plus tard, constat qu'il faut relier en partie à la forte proportion de salariés à temps partiel employés en contrat à durée indéterminée. On relève toutefois que la probabilité de passage à un temps plein un an après était plus élevée pour les personnes à temps partiel contraint que pour les autres personnes à temps partiel (15,1 % contre 11,1 %), mais la probabilité d'être au chômage un an après était presque quatre fois plus importante pour les personnes à temps partiel contraint que pour les autres personnes à temps partiel (7,6 % contre 2,1 %). Les temps partiels, en particulier les temps partiels contraints, sont au demeurant fréquents parmi les formes d'emplois qui entrecoupent deux périodes de chômage.

Source : Antoine MAGNIER et Louis-Charles VIOSSAT, « Temps partiel et temps partiel contraint : des inflexions possibles pour un cadre rénové », Rapport Igas, octobre 2024.

Document 2. Le taux de chômage, selon l'Insee, a été « quasi stable » en France avec une baisse de 0,1 point de pourcentage au quatrième trimestre 2024, atteignant 7,3 % de la population active. Il reste proche de son niveau le plus bas en 40 ans atteint au dernier

trimestre 2022 et au premier trimestre 2023, à 7,1 %, et de 3,2 points en dessous de son pic de la mi-2015.

Mais le halo autour du chômage, constitué au sens du BIT de personnes inactives qui souhaitent un emploi, mais n'en recherchent pas ou ne sont pas disponibles, a augmenté de 138 000 sur le trimestre et de 93 000 sur un an, atteignant 2 millions de personnes. « Le halo autour du chômage » augmente surtout pour les jeunes et « est surtout porté par les jeunes encore en études », précise l'Institut national de la statistique. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation rebondit de 0,7 point à 12,8 %, après une baisse de 0,4 point au trimestre précédent. Ce pourcentage se situe à 0,6 point au-dessus de celui de fin 2019, à la veille de la crise sanitaire.

Source : « Le chômage en France reste stable, mais son "halo" augmente », www.la Tribune.fr, le 11 février 2025.

Document 3. Part des indépendants, des contrats à durée déterminée et des intérimaires dans l'emploi de 1982 à 2022. Le document est un graphique : les valeurs ci-dessous sont *lues sur le graphique et arrondies*.

Part dans l'emploi (en %)	1982	1990	2000	2010	2022
Indépendants	18,7	17,1	12,5	11,7	13,0
CDD et intérimaires (ensemble)	3,5	5,3	9,5	9,5	10,3
dont intérimaires	0,2	0,5	1,5	1,6	2,0

Autres repères lus sur le graphique : la part des indépendants atteint son maximum vers 1984 (environ 19 %) et son minimum vers 2008 (environ 10,6 %) ; la part des CDD et intérimaires culmine vers 2017 (environ 11 %). Champ : France hors Mayotte, personnes en emploi. Source : INSEE, *Enquête emploi, séries longues sur le marché du travail*, 2022.

Corrigé

Introduction. Un livreur de plateforme inscrit comme micro-entrepreneur, une caissière à temps partiel qui voudrait travailler davantage, un étudiant qui cherche un emploi sans être disponible tout de suite : aucun des trois n'est un chômeur au sens du Bureau international du travail, et pourtant aucun n'occupe un emploi à plein temps choisi. L'**emploi** est le travail exercé dans un cadre socialement réglementé (contrat, statut, rémunération, droits) ; le **chômage** au sens du **BIT** suppose trois conditions cumulatives : être sans emploi, même une heure, être disponible sous quinze jours et rechercher activement ; l'**inactivité** rassemble ceux qui ne sont ni en emploi ni au chômage. Ces trois catégories sont exclusives et censées épuiser la population en âge de travailler. Or les **formes d'emploi** ont changé : la **norme d'emploi** du contrat à durée indéterminée à temps plein est concurrencée par les **formes particulières d'emploi** (CDD, intérim, temps partiel) et par de nouvelles indépendances. Nous montrerons que la discontinuité des contrats efface la frontière entre emploi et chômage (I), que le temps partiel installe un entre-deux durable entre emploi et non-emploi (II), et que le halo et les indépendances nouvelles brouillent enfin la frontière entre chômage et inactivité (III).

I. La discontinuité des contrats efface la frontière entre emploi et chômage. *Affirmation* : quand l'emploi devient court et répété, l'individu n'est plus durablement « en emploi » ou « au chômage » : il alterne les deux, si bien que la catégorie statistique ne décrit plus qu'un instant. *Explication* : les employeurs recourent aux contrats courts pour ajuster leur main-d'œuvre à une demande variable, et plus de 80 % des embauches se font désormais en CDD, souvent très brefs. Le salarié occupe alors une succession de missions séparées par des périodes d'inscription à France Travail, parfois d'une semaine : le même individu est compté tantôt actif occupé, tantôt chômeur, sans que sa situation réelle, celle de la **précarité**, ait

changé. C'est ce que Robert Castel appelait la **désaffiliation** : non plus l'exclusion, mais une zone intermédiaire d'instabilité permanente. *Illustration* : document 3 : la part des CDD et des intérimaires dans l'emploi est passée d'environ 3,5 % en 1982 à environ 10,3 % en 2022, soit près du triple, avec un maximum voisin de 11 % en 2017 ; celle des seuls intérimaires, quasi nulle en 1982 (environ 0,2 %), atteint environ 2 % en 2022, alors que l'intérim est par construction un emploi entrecoupé de périodes sans contrat. Document 1 : l'Igas relève que « les temps partiels, en particulier les temps partiels contraints, sont au demeurant fréquents parmi les formes d'emplois qui entrecoupent deux périodes de chômage », et mesure que 7,6 % des personnes à temps partiel contraint sont au chômage un an après, contre 2,1 % des autres, soit une probabilité presque quatre fois plus élevée. La frontière n'est donc plus une ligne entre deux populations : c'est un passage que les mêmes personnes franchissent sans cesse.

II. Le temps partiel installe un entre-deux durable entre emploi et non-emploi.

Affirmation : une personne peut être officiellement en emploi tout en étant, pour partie, privée d'emploi. *Explication* : le critère du BIT est binaire — une heure travaillée suffit à classer en emploi — alors que le besoin de travail, lui, est continu. D'où la catégorie de **sous-emploi** : les actifs occupés à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire, soit environ 5 % des personnes en emploi en France. Le temps partiel **contraint**, ou subi, concerne massivement les femmes, les moins qualifiés et les emplois peu qualifiés de services (nettoyage, aide à domicile, commerce), que la **polarisation** des emplois développe : ce sont des emplois fractionnés, à horaires atypiques, dont la rémunération alimente la **pauvreté laborieuse** (environ un million de travailleurs pauvres). Avoir un emploi ne garantit donc plus ni un revenu suffisant ni la protection attachée au statut. *Illustration* : document 1 : parmi les personnes de 25 à 54 ans à temps partiel en 2018, seules 12,7 % occupent un emploi à temps plein un an après, et 77,2 % sont encore à temps partiel : pour plus de trois personnes sur quatre, le temps partiel n'est pas une étape, c'est un état. Le fait que les salariés à temps partiel soient fréquemment en CDI ne change rien à l'affaire : la stabilité du contrat n'est pas la plénitude de l'emploi. Le temps partiel contraint accroît d'ailleurs à la fois la chance de passer à temps plein (15,1 % contre 11,1 %) et le risque de basculer au chômage (7,6 % contre 2,1 %) : ces personnes sont, plus que les autres, en mouvement entre les catégories.

III. Le halo et les indépendances nouvelles brouillent la frontière entre chômage et inactivité.

Affirmation : la troisième frontière, celle qui sépare le chômeur de l'inactif, est la plus conventionnelle de toutes, et les évolutions de l'emploi l'ont rendue poreuse. *Explication* : le **halo autour du chômage** regroupe des personnes inactives au sens du BIT qui souhaitent pourtant un emploi, mais qui n'en recherchent pas activement — souvent parce qu'elles sont découragées par la rareté des emplois accessibles — ou ne sont pas disponibles immédiatement. Elles ne figurent ni au numérateur ni au dénominateur du taux de chômage : ce taux peut donc baisser alors que la sous-utilisation de la main-d'œuvre s'aggrave. Symétriquement, l'essor des statuts d'indépendant, et notamment du régime de la micro-entreprise (2009) et des **plateformes** (Uber, Deliveroo), crée des travailleurs juridiquement indépendants mais économiquement dépendants, gérés par algorithme, dont l'activité peut être quasi nulle certains mois : inscrits comme actifs occupés, ils ne sont ni salariés ni vraiment entrepreneurs, et leur inactivité ne se voit nulle part. *Illustration* : document 2 : au quatrième trimestre 2024, le taux de chômage est « quasi stable » à 7,3 % de la population active, proche de son plus bas niveau en quarante ans (7,1 %) et 3,2 points sous le pic de la mi-2015 ; mais, dans le même temps, le halo augmente de 138 000 personnes sur le trimestre et de 93 000 sur un an, pour atteindre 2 millions de personnes. Les deux mouvements sont contraires : une partie de la baisse du chômage est un simple déplacement de la frontière vers l'inactivité. La part des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, à 12,8 % après une hausse de 0,7 point, et 0,6 point au-dessus de son niveau de fin 2019, désigne précisément cette zone grise que les catégories ne savent pas nommer. Document 3 : la part des indépendants, qui avait été divisée par près de

deux entre 1982 (environ 18,7 %) et le creux de 2008 (environ 10,6 %) sous l'effet du recul des agriculteurs et des artisans, remonte ensuite à environ 13 % en 2022 : ce retour n'est pas celui de l'indépendance traditionnelle, c'est celui d'une indépendance de statut sans autonomie réelle, que la Cour de cassation (2020) puis la directive européenne de 2024 ont commencé à requalifier.

Conclusion. Les évolutions des formes d'emploi rendent bien incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité : la multiplication des contrats courts (de 3,5 % à 10,3 % de l'emploi entre 1982 et 2022) fait alterner emploi et chômage pour les mêmes personnes ; le temps partiel, durable pour 77,2 % de ceux qui l'occupent, crée des actifs occupés qui manquent de travail ; le halo, à 2 millions de personnes alors que le taux de chômage atteint 7,3 %, et les indépendances de plateforme déplacent la frontière du côté de l'inactivité et du côté de l'emploi sans en changer la réalité. La conséquence est double : statistique, puisque le taux de chômage sous-estime la sous-utilisation de la main-d'œuvre et doit être complété par le halo et le sous-emploi ; sociale, puisque les droits sont attachés au statut alors que les situations sont devenues continues. C'est pourquoi le débat public porte aujourd'hui sur des droits attachés à la personne plutôt qu'au contrat, comme le compte personnel de formation.

Ce que le correcteur attend. Trois paragraphes AEI qui mobilisent les trois documents avec leurs données (document 3 : CDD et intérim d'environ 3,5 % à 10,3 % de l'emploi, indépendants d'environ 18,7 % à 13 % ; document 1 : 77,2 % encore à temps partiel un an après, 7,6 % contre 2,1 % au chômage ; document 2 : halo de 2 millions, +138 000 sur le trimestre, chômage à 7,3 %). Notions : formes particulières d'emploi, précarité, temps partiel contraint, sous-emploi, halo autour du chômage, chômage au sens du BIT, indépendance et plateformes, polarisation, désaffiliation. Le sujet « vous montrerez que » appelle une démonstration, non un débat : inutile de discuter si le chômage baisse. Pièges : définir le chômage sans ses trois critères BIT, confondre halo et sous-emploi (le premier est constitué d'inactifs, le second d'actifs occupés), oublier la frontière emploi/inactivité que dessinent les indépendants du document 3.